

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

ACCORD CADRE DE SERVICES POUR LA PRISE EN NOTE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN STENOTYPIE

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition.

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Durée du marché : La durée du marché est d'un (1) an à compter de sa date de notification au titulaire du marché.

Le marché est reconductible trois (3) fois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans.

Conformément à l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

8) Date de démarrage des prestations : Décembre 2017

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

10) Unité monétaire : l'Euro



11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.

12) Date limite de réception des offres : le 12 décembre 2017 à 12 h 00

13) Délai de validité des offres : 120 jours

14) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 40% soit 40 points / 100

- Désignation d'un interlocuteur privilégié + son suppléant (art.10 de l'AE valant CCAP à compléter). 10% soit 10 points / 100
- Méthodologie que le candidat se propose d'adopter. 30% soit 30 points sur 100 :
 - * modalités d'échange avec la collectivité 10
 - * moyens techniques affectés à l'exécution des prestations 10
 - * description sur l'exécution des prestations en Conseil municipal 10

Le prix des prestations : 60% soit 60 points / 100

(Noté sur la base du prix horaire à renseigner à l'article 6.3 de l'Acte d'Engagement)

La formule de calcul retenue est la suivante :
$$\frac{\text{prix du candidat le moins disant} \times 60}{\text{Prix du candidat}}$$

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mme Hervé

Techniques: Mmes Mimouni et Trochu

Tél: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.47

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 14 novembre 2017